



## Programme D'Assurance pour Membres de la QCSL

- TOUT blessures doivent être signalés à la ligue **IMMÉDIATEMENT**
- Reclamations doit être soumis a la ligue et Compagnie d'Assurances dans les 30 jours suivant l'accident
- Obtenir Recommandation Medicale **AVANT** de recevoir des traitements
- Conservez tous les recus des dépenses encourues
- *Défaut de se conformer à l'une de ces procédures peut entraîner un refus de la demande*

### COUVRAGES

	Capitale Assuré	\$10,000
<b>Indemnités:</b>	Décès	\$10,000
	Paralysie , cécité	\$20,000
	La perte de bras, la jambe, le pied, la main, l'oeil, etc. ou l'usage de	\$15,000
	L'indemnité pour la fracture, la luxation, la rupture de tendon etc. (%)	\$2,000
	Frais de cours suite a la perte de 40 jours de classes consécutifs \$20/hr	\$2,000
	Indemnité de réadaptation sur 3 ans suite d'une accident	\$5,000
	(a) Frais dentaire pour chaque blessure (maximum de)	\$1,000

<b>Suite d'une Accident</b>	Frais de Service Ambulance (maximum de)	\$1,000
	Frais de Taxi en cas d'urgence (maximum de)	\$50
	Prothèses, béquilles, attelle, plâtres, etc. (maximum par année)	\$750
	Frais pour Service Infirmière	\$5,000
	Médicaments par prescription, sous réserve d'une provision (maximum)	30 jours
	Location d'un fauteuil roulant, ou d'autre equipment durable	\$5,000

### Sur Reccomendation Medicale Seulement \*



**Services Therapeute Athletique**  
Voir liste des Cliniques Concordia Sport Physio

maximum de	maximum de
\$35.00	\$500.00
par visite	par blessure

### LES EXCLUSIONS: ( Ne Couvrons PAS )

- \* Indemnisation en cas de perte de salaires d'emploi dus à un accident
- \* Les dépenses encourues par une personne qui n'est pas couvert par un regime d'assurance provinciale ou federal ( pas de carte d'assurances maladie valide )
- \* Tout ce qui est déjà couvert par l'assurance-maladie fédéral ou provincial
- \* les radiographies, réparation ou remplacement de prothèse dentaires, obturations ou les couronnes existantes sauf ce qui est prévu a la section frais dentaires (a)
- \* l'achat, réparation ou remplacement des lunettes, verres de contact, ou prescriptions